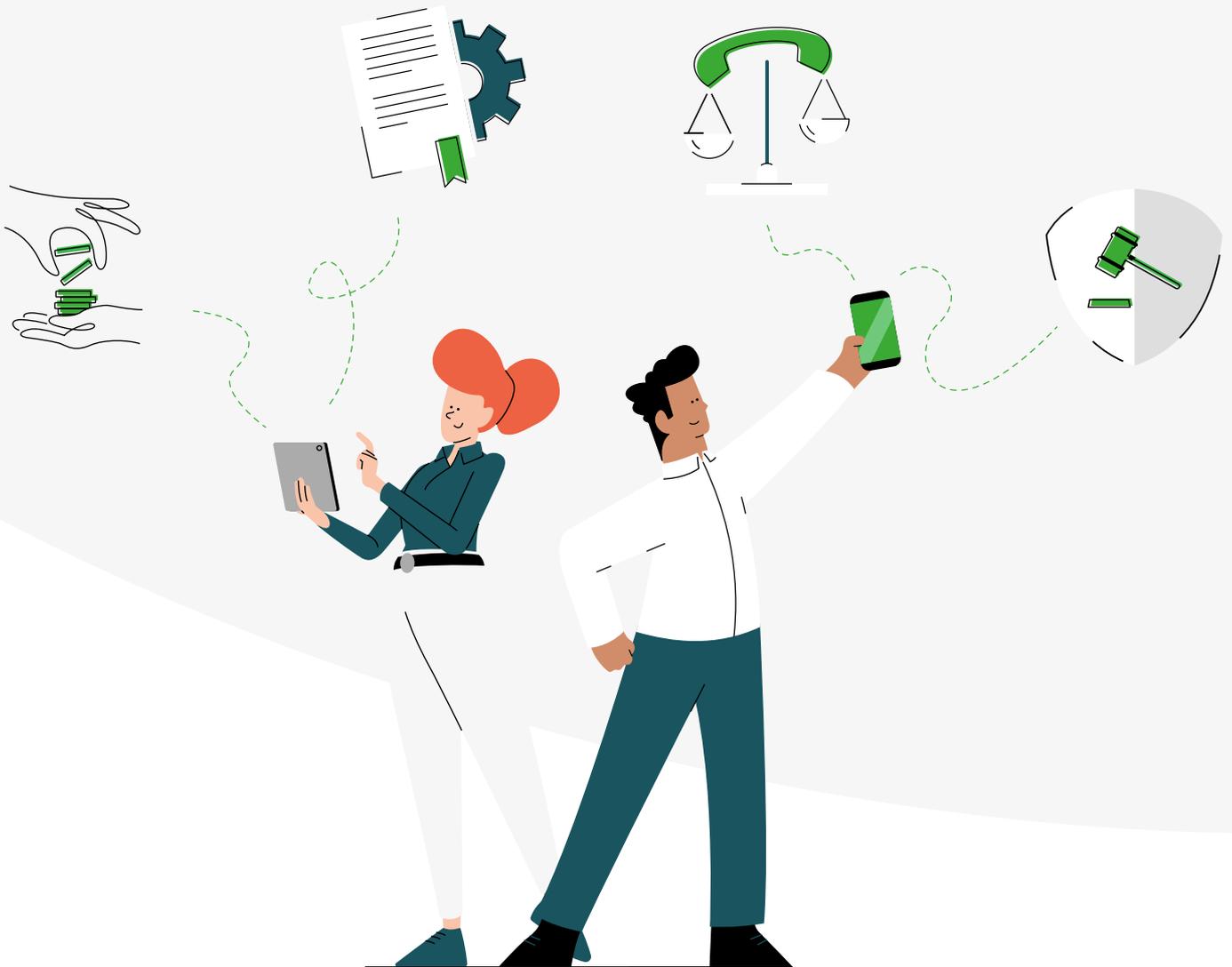


Segmentation Produit

Protection Juridique Legal Village

www.legalvillage.be



C'est si facile
de bien s'entendre.

VEHICULE PARTICULIER

FORMULE : FULL, FLEX, FIX avec ou sans rapatriement et avec ou sans la notion de bon conducteur - la formule détermine l'étendue des garanties

FORMULE		
1-Full avec rapatriement	3-Flex avec rapatriement	5-Fix avec rapatriement
2-Full sans rapatriement	4-Flex sans rapatriement	6-Fix sans rapatriement

TYPE : le type de véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de véhicules

USAGE : l'usage du véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains usages en raison d'une plus forte exposition au risque

SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

LEGAL VILLAGE FAMILY

VIE PRIVEE

FORMULE : Full Tax Advantage, Flex Tax Advantage, Full, Flex, Fix - la formule détermine l'étendue des garanties

SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

HABITATION

FORMULE : Full Tax Advantage, Flex Tax Advantage, Full, Flex, Fix - la formule détermine l'étendue des garanties

TYPE HABITATION : principale, secondaire, autre Belgique, autre étranger - la nature et le lieu de la résidence influence la tarification

TYPE HABITATION : influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types d'habitation

TYPE HABITATION		
01-Maison unifamiliale	02-Appartement	12-Maison multifamiliale

Les caractéristiques propres des biens à assurer tels usage, éléments architecturaux, valeur, dimensions, ... ce critère se justifie par le fait que, sur base des statistiques, il est démontré que ces éléments ont une influence sur la fréquence ou la gravité des sinistres futurs.

SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

BATEAU DE PLAISANCE

TYPE : le type de bateau influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de bateaux

TAILLE : la taille du bateau influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de bateaux

TYPE		LONGUEUR
Dériveur	Bateau	Moins de 15 mètres
Jet ski	Autres	Plus de 15 mètres

SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS :

la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS :

est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

LEGAL VILLAGE BUSINESS

PJ PROFESSIONNELLE

FORMULE : Compact Pack, Taylor Pack, All Risk - la formule détermine l'étendue des garanties

CLASSE DE PROFESSION : la classe de profession détermine l'exposition au risque, toutes les professions ne sont pas exposées de la même façon

NOMBRE DE TRAVAILLEURS : le nombre de travailleurs détermine l'exposition au risque, la taille de l'entreprise influence l'exposition au risque

SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS : la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS : est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

VEHICULE ENTREPRISE

FORMULE : FULL, FLEX, FIX avec ou sans rapatriement

TYPE : le type de véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains types de véhicules

USAGE : l'usage du véhicule influence la tarification, l'observation sinistre montre des typologies de sinistres plus fréquents et/ou plus graves avec certains usages en raison d'une plus forte exposition au risque

SINISTRALITE PRENEUR PENDANT 5 ANS : la sinistralité antérieure est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate

MESURE D'ASSAINISSEMENT DU PRENEUR 3 ANS : est un indicateur de la qualité du risque au regard du passé et de la tarification qui est la plus adéquate



Legal Village est la marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)
Siège social : Place du Trône, 1, B-1000 Bruxelles • Tél. : 02 678 61 11 • Internet : www.axa.be
N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

